

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°24

OBJET :

DSP MUSEE
DU VERRIER

SUPPRESSION
DE
LA REDEVANCE
DE 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 18 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 01/02/2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la convention de délégation de service public (DSP) du 14 mai 2016 conclue par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique de la Montagne bourbonnaise (SMAT) - aux droits duquel s'est substituée la communauté d'agglomération Vichy Communauté - avec l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » pour la gestion du Musée de Verrier sis à Saint-Nicolas des Biefs (03250),

Considérant la demande de suppression de la redevance de l'année 2018 formulée par l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » en raison de difficultés financières,

Considérant qu'il est de l'intérêt de Vichy Communauté d'assurer la continuité du service public associé aux activités de la Maison du Verrier,

Propose au Conseil Communautaire :

- de supprimer la redevance due pour l'année 2018 par l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur »,
- de formaliser cette décision par un avenant à la convention du 14 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte la proposition précitée à savoir, d'une part, la suppression de la redevance due pour l'année 2018 par l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » et, d'autre part, la formalisation de cette décision sous forme d'un avenant à la convention du 14 mai 2016,
- mandate M. le Président et M. le Directeur des Finances pour prendre l'attache, si besoin, des services de la Trésorerie afin de retranscrire cette décision dans la comptabilité de 2018 du budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

AVENANT n°1

A

**LA CONVENTION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 14 MAI 2016
POUR LE MUSEE DU VERRIER
DE SAINT-NICOLAS DES BIEFS**

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018,

ci-après dénommée « le délégant »,
d'une part,

Et :

L'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » représentée par sa présidente, Madame Annie BONNEFOY,

ci-après dénommée « le Déléataire »
d'autre part,

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit.

EXPOSE

Par convention de délégation de service public (DSP) en date du 14 mai 2016, visée en Sous-Préfecture de Vichy le 23 mai 2016, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique de la Montagne bourbonnaise (SMAT) – aux droits duquel est désormais substituée la communauté d'agglomération Vichy Communauté - a délégué à l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » la gestion du Musée de Verrier sis à Saint-Nicolas des Biefs (03250).

Par délibération en date du 13/12/2018 et ce, en raison des difficultés financières rencontrées et argumentées par l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » et afin d'assurer la continuité du service public associé aux activités de la Maison du Verrier, le Conseil communautaire a décidé de ne pas procéder à l'émission du titre de recettes relatif à la redevance due pour l'année 2018, redevance qui s'élèverait à 1 000 € HT conformément à l'article 16 de la convention du 14 mai 2016 précitée,

Ceci exposé, les parties sont convenues ce qui suit.

AVENANT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de supprimer la redevance due pour l'année 2018 par l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur ».

ARTICLE 2 : AUTRES CHARGES ET CONDITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent en vigueur tant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant.

Fait à Vichy en deux exemplaires originaux, le

Pour Vichy Communauté,

Le Président,
Frédéric AGUILERA

Pour l'association
« la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur »
La Présidente,
Annie BONNEFOY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2018 DSP MUSEE DU VERRIER - SUPPRESSION DE LA REDEVANCE DE
2018

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 18/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_24-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_24-DE-
1-1_1.pdf)